

DECISION DU MAIRE n° 2016 - 34

Objet : Marché de travaux tous corps d'état – centre technique municipal et ateliers

Le Maire de la Ville de Juvignac,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement l'article L2122 -22 ;

VU la délibération du conseil Municipal en date du 17 avril 2014 lui donnant délégation conformément au texte susvisé ;

VU la Délibération du Conseil Municipal en date du 24 avril 2014 qui la modifie dans son 4^{ème} alinéa ;

CONSIDERANT la nécessité d'effectuer des travaux d'aménagement et de réhabilitation du centre technique municipal et des ateliers ;

DECIDE

De conclure à l'issue d'une procédure adaptée, conformément à l'article 27 du décret 2016-360 relatif aux marchés publics du 25 mars 2016, un marché de « travaux tous corps d'état – centre technique municipal et ateliers » décomposé en 9 lots :

- ✓ Lot 1 « démolition gros œuvre » avec MEDITRAG 34630 ST THIBERY pour un montant de 8 943,80 € TTC
- ✓ Lot 2 « étanchéité » déclaré infructueux
- ✓ Lot 3 « menuiseries extérieures » avec VIP PLUS 34170 CASTELNAU LE LEZ pour un montant de 5 340 € TTC
- ✓ Lot 4 « cloisons doublages » avec Ets JF CORTINA 34070 MONTPELLIER pour un montant de 10 440 € TTC
- ✓ Lot 5 « revêtement de sols » avec SO.ME.REV 34080 MONTPELLIER pour un montant de 7 218 € TTC
- ✓ Lot 6 « peinture » avec U.M.C. *un monde de couleurs* 34080 MONTPELLIER pour un montant de 17 952 € TTC
- ✓ Lot 7 « électricité » avec FRANCELEC SARL 34880 LAVERUNE pour un montant de 27 484,85 € TTC
- ✓ Lot 8 « plomberie » avec AB2J Energies 34280 LA GRANDE MOTTE pour un montant de 14 382,24 € TTC
- ✓ Lot 9 « contrôle d'accès » avec SFPP 34130 SAINT AUNES pour un montant de 10 211,89 € TTC

Fait à Juvignac, le 30 Novembre 2016
Le Maire,
Jean Luc SAVY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le 07.12.2016
et publication
le 28.12.2016